







Mobilisation de toutes les Agences le 30 mars Va-t-on arriver à se faire entendre ?



Le décret fixant la liste des emplois et types d'emplois des établissements publics administratifs de l'Etat a été signé le 29 mars 2017 : il maintient l'ensemble des emplois des agences de l'eau dans la liste dérogatoire mais uniquement jusqu'au 31 mars 2018.

Ce délai ne répond pas à notre demande initiale de deux ans minimum pour obtenir de bonnes conditions de titularisation et une évolution du statut assurant des perspectives d'emploi satisfaisantes.





Cependant notre mobilisation à toutes et à tous aujourd'hui a permis enfin d'obtenir un rendez-vous avec la DRH du Ministère le 18 avril.

Toutefois, ce n'est qu'une toute première étape !!!



Plus que jamais nous devons obtenir un groupe de travail et un calendrier serré de réunions <u>avant l'été</u> sur les différents points à étudier.



@InterSyndAgEau

@snefsuema

@CGT_SNPAE

@FeetsFO

Avec un an à peine devant nous, nous devons être prêts à nous mobiliser fortement dans les mois à venir pour obtenir une fois les différentes options posées celle qui ne laissera personne sur le bas-côté.













Rouen

















